Délibération du Conseil Communautaire

Le 05 novembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 octobre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire-Jean-Pierre Prigul-Martine Pistarino-Claude Faguet-Françoise Bourgoin-Christèle Durieux-Pascal Devars-Patrick Gérard-Saigne-Monique Boineau-Serrano-Jean-Bruno Deroulede-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Frédéric Beauvier-Luc Chapuzet-Laëtitia Masclet-Philippe Bogaert-Hervé Toussaint-Gérard Gobert-Michel Séjourné-Jean-Jacques Desprès-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Danièle Delpey-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier—Thierry Bacus-Priça Mortier-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Mélanie Célérier-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Pierre-Albert Benedetti
Titulaires absents	13	Fabrice Jaubert-Géry Denis-Cécily Bergier-Uriel Gadessaud-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incadona-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Guiillaume Durand-Régis Defraye
Suppléants présents	1	Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien
Procuration	8	Cécily Bergier à Christine Laurent Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Stéphane Durousseau à Dominique Caillou Franck Blanchardie à Allain Tricoire Christophe Rossard à Jean-Pierre Chaumette Pierre Guigné à Didier Bazinet Guillaume Durand à Florent Simon Régis Defraye à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2026 /167 : (Code Nomenclature /111)
DATE : 05 NOVEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Francis Lafaye
OBJET : Autorisation donnée à M. Le Président d'attribuer le Groupement de commandes relatifs aux prestations d'Assurances entre la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois et le Centre Intercommunal d'Action Social du Val de Dronne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8, L.2124-2 ainsi que les articles R.2124-2 et R2161-3 à R2161-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur, au BOAMP ainsi qu'au JOUE le 11 aout 2026 avec une date de remise des offres fixées au 12 octobre 2026 à 12h00,

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 27 octobre 2026 et au vu du rapport d'analyse des offres joint en annexe, il en ressort les propositions d'attributions suivantes :

Lot	Intitulé ASSURANCES	Candidat attributaire Offre retenue	CCPR Cotisation annuelle € TTC	CIAS Cotisation annuelle € TTC
1	Dommages aux biens et risques annexes	**GROUPAMA** Offre Variante Franchise 10 000 € + PSE Multirisques Exposition intégrée dans l'offre	27 606.05 €	Non concerné par ce lot
2	Responsabilité civile – défense recours	**SMACL** Offre Variante Franchise 1 000 € + PSE Individuelle accidents	11 421.72 € OV 554.39 € PSE ---------- 11 976.11 €	Non concerné par ce lot
3	Flotte automobile et accessoires	**Groupement CAP et ASSOCIES :** **Prestations d'intermédiations** **MMA IARD : Porteur du risque à 100%** CCPR : Offre de Base + PSE 1-2-3 CIAS : PSE 4 sans franchise	37 208.50 € OB 1 521.79 € PSE 1 1 520.00 € PSE 2 2 793.92 € PSE 3 ---------- 43 044.21 €	2 793.54 € PSE 4
4	Protection juridique de la personne morale	**Groupement YVELIN** **GROUPAMA Protection Juridique :** **Porteur du risque à 100%** CCPR : Offre de Base + PSE PJMO CIAS : Offre de Base sans PSE	1 559.95 € OB 570.94 € PSE ---------- 2 130.89 €	533.92 €
5	Protection fonctionnelle et protection juridique – Défense pénale des agents et des élus	**Groupement YVELIN** **GROUPAMA Protection Juridique :** **Porteur du risque à 100%**	500.20 €	500.00 €
6	Risques statutaires	**RELYENS : Délégataire de gestion** **CNP Assurances : Porteur du risque à 100%**	Taux 1.68% (Taux contractuel) 40 764.64 € estimé selon assiette	Taux 6.26 % (Taux contractuel) 56 949.53 € estimé selon assiette
7	Cyber risques	**Groupement SARRE et MOSELLE courtier Mandataire** **DATTAK : Courtier Gestionnaire** **SOMPO : Porteur du risque à 100%**	1 174.43 €	Lot pris en charge financièrement par la CCPR avec refacturation auprès du CIAS
8	Multirisques Dommages aux biens – Responsabilité civile du CIAS	Lot déclaré sans suite (1 seule offre présentée jugée irrégulière ne correspondant pas aux spécifications du DCE)		

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1abstention), les membres du Conseil Communautaire donnent l'autorisation au Président :

- D'attribuer les lots 1 à 7 aux assureurs listés ci-dessus.
- Signer l'ensemble des pièces contractuelles et d'exécution ainsi que les éventuels avenants relatifs au présent marché avec les titulaires cités ci-dessus.
- Déclarer le lot 8 sans suite pour motif d'intérêt Général (1 seule offre présentée jugée irrégulière ne répond pas aux spécifications du DCE)
- Lancer une nouvelle procédure de consultation pour le lot 8 par un marché à Procédure adaptée (MAPA) sur la base d'un dossier de consultation modifié.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre : 0
Abstention : 1

Publié le : 12/11/2026

Le secrétaire de séance du 05 novembre 2026
Nicolas Platon

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 10/11/2026 à 20:31
Par Didier BAZINET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 10/11/2026 20:32:12